



# FONDS SOCIAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## TERMES DE REFERENCE ET ÉTENDUE DES SERVICES

### CONSULTANT INDIVIDUEL SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES POUR LA CONDUITE D'UNE ENQUETE SUR INCIDENTS

---

Projet STEP \_ Financement Banque Mondiale (IDA 6665-ZR/D6420-ZR et D 8440)

**Projet** : Projet pour la Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix STEP  
**Type de contrat** : Consultant(e) individuel(le)  
**Date de début** : Juillet 2022  
**Durée du contrat** : 20 jours ouvrables - à temps plein  
**Lieu** : République Démocratique du Congo (RDC), provinces du Kasai Central et Sud Kivu

## I. CONTEXTE DU PROJET

Le Projet STEP est le principal instrument de protection sociale pour répondre aux crises qui se chevauchent en RDC. Le projet a bénéficié à deux reprises d'un financement supplémentaire. La subvention initiale de 79,1 millions d'USD a été complétée par 50 millions d'USD en 2015 pour faire face aux déplacements forcés dans la région (STEP 1). L'année dernière, un deuxième financement supplémentaire et une restructuration (STEP 2) ont permis d'étendre l'échelle, la portée et la flexibilité du projet avec 445 millions de USD supplémentaires. Le projet soutient désormais les communautés vulnérables à travers la RDC qui (i) accueillent un grand nombre de réfugiés, (ii) se remettent de la crise d'Ebola de 2018-2022 et/ ou (iii) reconstruisent le capital physique et humain après les conflits. L'actuelle date de clôture du projet STEP est prévue pour le 26 février 2024.

Ce projet de protection sociale a pour objectif d'améliorer l'accès aux moyens de subsistance et aux infrastructures socio-économiques dans les communautés vulnérables du pays. Le Projet STEP comprend cinq composantes : trois composantes techniques, une composante de gestion et une composante d'intervention d'urgence. Les composantes techniques comprennent, entre autres, la construction et réhabilitation d'infrastructures communautaire (éducation, santé, et eau/assainissement), un large programme de filets sociaux et un appui à la structuration du secteur. Six provinces sont initialement bénéficiaires du Projet : Kasai Central, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Ubangi et le Sud Ubangi. Une attention particulière est portée aux questions de déplacements forcés.

Le projet est mis en œuvre depuis novembre 2020 et atteint en 2022 la vitesse de croisière. Cette poussée dans la mise en œuvre des activités augmente certains défis dont celui des incidents à éviter, à prévenir et/ou à adresser. Certains cas sont arrivés dans les provinces du Kasai-Central et du Sud-Kivu.

C'est à ce titre que le FSRDC compte utiliser une partie des fonds du Projet pour recruter un consultant pour mener une étude approfondie sur les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de deux incidents/accidents survenus respectivement en date du 18 mars 2022 à Bukavu, Province du Sud-Kivu où une sentinelle affectée dans un dépôt THIMO était décédé et à Ndekesha, Province du Kasai Central en date du 2 juin 2022 un intrus se faisant passer pour un bénéficiaire THIMO, pris de malaise au chantier est décédé quelques heures après avoir été acheminé à l'Hôpital Général de Référence de Ndekesha afin de proposer au Projet les pistes pour la prévention, la gestion et la prise en charge des cas.

## **II. ETENDUE ET PORTEE DE L'ENQUETE**

Le consultant recruté pour ce travail, intégrera des méthodes qualitative et quantitative en vue de mener une enquête structurée,

approfondie et impartiale sur les incidents survenus pour en identifier les causes immédiates, sous-jacentes et profondes.

Il s'agira spécifiquement de ;

1. Faire l'analyse au cas par cas survenus et analyser le contexte environnemental dans lequel les cas surviennent ;
2. Collecter les informations, l'identification et l'analyse des causes des incidents ;
3. Vérifier le respect de la réglementation applicable (santé et sécurité au travail, dispositions pénales, procédures opérationnelles, ...) ;
4. Recommander des actions correctives pour empêcher que des événements similaires ne se produisant à nouveau ;
5. Préparer un rapport qui résume l'enquête et présenter logiquement les conclusions, en exposant clairement ce qui a été fait pendant l'enquête (Ce que l'on sait de l'incident et ce que l'on ne sait pas).
6. Répondre à toute préoccupation de la Coordination du FSRDC (y compris de la Banque mondiale) sur le rapport et les recommandations formulées.

L'enquête sera réalisée principalement dans les deux zones touchées par des incidents graves, notamment :

- Le Sud-Kivu, dans la ville de Bukavu, où en date du 18 mars 2022, une sentinelle affectée dans un dépôt THIMO est décédé sur son poste de travail ;
- Le Kasai-central, à Ndekesha, où en date du 2 juin 2022 un intrus se faisant passer pour un bénéficiaire THIMO, pris des malaises au chantier est décédé à l'hôpital quelques heures après ;

Il s'agira aussi d'analyser quelques cas similaires dans l'environnement proches du projet qui peuvent avoir une analyse de cause à effet sur le projet.

### **III. TACHES DU CONSULTANT ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Les activités suivantes doivent être réalisées par le consultant :

## ***Activité 1. Collecte d'informations***

En vu de recueillir des informations sur les incidents, le consultant doit explorer toutes les lignes d'enquêtes raisonnables afin d'établir la séquence des événements et des conditions qui ont conduit à l'incident.

Au minimum, le consultant doit :

- i. Se rendre sur le site de l'incident et dans les bureaux des organisations et des parties concernées (Autorités politico-administratives, Société Civile, Bénéficiaires, CLD, Leaders d'opinion, etc.) pour obtenir des détails sur l'incident, y compris le personnel impliqué et présent sur le site au moment de l'incident (Staffs du FSRDC, superviseurs des chantiers, bénéficiaires, personnels médicaux, police...);
- ii. Prendre des photos et faire des croquis du site de l'incident afin de fournir un enregistrement précis de l'incident et de tous les facteurs importants liés au site, tels que les emplacements relatifs et l'état de l'équipement, des outils et des machines en rapport avec l'incident, et de tout personnel présent au moment de l'incident ;
- iii. Obtenir et examiner les procédures, processus et manuels et rapports pertinents du projet relatif à l'incident, mais sans s'y limiter. Il s'agit notamment de :
  - ✓ Plans et procédures de gestion des cas d'accident et incident aux chantiers (PGES, Code de bonne conduite, Code de la route, Procédures des assurances en cas d'accidents...);
  - ✓ Programmes, dossiers et registres d'entretien des véhicules et des équipements impliqués dans l'incident ;
  - ✓ Registres d'incidents (Rapport de suivi des cas d'incident et rapports de déclaration d'incidents) ;
  - ✓ Dossiers de formation (y compris les exposés sur les tâches en cours) ;
  - ✓ Rapports de supervision, d'inspection et/ou d'audit (s'il y en a), y compris par toute autorité réglementaire ;
  - ✓ Tout rapport d'enquête sur un incident pour ces incidents ou des incidents antérieurs.

- iv. Obtenir, des équipes de sauvegardes environnementales et sociales du projet, et examiner tous les dossiers ou rapports des autorités réglementaires qui enquêtent ou ont enquêté sur l'incident ou tout autre incident sur le projet ;
- v. Interroger le personnel qui était présent et le personnel qui a été affecté par l'incident.

### **Organisations concernées**

Les organisations et personnes utiles pour cette analyse devraient être identifiées afin de discuter avec elles du programme d'entretien avec la Coordination du FSRDC.

Les entretiens seront menés dans la langue de la personne interrogée et peuvent nécessiter le recours à un interprète qui sera fourni par le consultant.

Lors de la conduite des entretiens, il faudra :

- Exprimer aux parties prenantes (autorités politico-administratives, société civile, CLD, leaders d'opinions, etc.) qu'il s'agit d'un entretien de collaboration, d'une consultation et pas un interrogatoire. Il n'y aura pas un agenda caché ni pour les buts des renseignements sécuritaires du pays ;
- Indiquer clairement que le but de l'enquête et de l'entretien est d'établir des faits, et non la recherche de fautes ;
- Confirmer que l'objectif est de prévenir de futurs incidents en découvrant les causes profondes de ce qui s'est passé, et non d'attribuer des responsabilités. Cette analyse se passera à travers l'évaluation de rapports des cas d'incidents qui ont été résolus précédemment (si le rapport existe) afin d'établir un bon diagnostic afin de bien mener cette étude ;
- Instaurer un climat de coopération et éviter les questions qui pourraient être perçues comme intimidantes ou visant à attribuer la responsabilité de l'incident ; en particulier, lors des entretiens avec les travailleurs blessés, les membres de la communauté ou d'autres témoins, le consultant établira une relation, afin de réduire la peur et l'anxiété éventuelles ;

- Refléter aux personnes interrogées les informations entendues et leur donner l'occasion de corriger toute incohérence ou incompréhension des faits ;
- Demander aux personnes interrogées ce qui, selon elles, aurait pu empêcher l'incident, en se concentrant sur les conditions et les événements qui l'ont précédé.

### ***Activité 2. Analyse des causes, l'identification des facteurs et examen des procédures***

L'analyse des causes sur la base des informations recueillies consistera à identifier les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de l'incident, ainsi que les facteurs liés au travail, à l'organisation, à l'homme et à l'équipement qui ont contribué à ces causes. Il s'agira principalement d'entreprendre un examen approfondi, systématique et objectif des données probantes afin d'identifier les éléments suivants :

1. ***Causes immédiates*** : L'agent à l'origine deux cas d'incidents de décès de sentinelle (Bukavu, Sud-Kivu) et l'intrus se faisant passer pour un bénéficiaire (Ndekesha, Kasai Central) et analyse des autres causes immédiates directes ou intermédiaires.
2. ***Causes sous-jacentes*** : Les actes et les conditions non sécuritaires qui ont occasionnés ses incidents et analyse des autres causes sous-jacentes ou intermédiaires
3. ***Causes profondes*** : la conception, la planification et l'organisation du travail, et/ou les défaillances du système opérationnel dont découlent toutes les autres défaillances (par exemple; absence d'inspection et supervision régulière ; manque de formation et d'information sur la santé et sécurité au travail ; absence d'identification des besoins de formation et d'évaluation des compétences ; faible priorité accordée à l'évaluation et à la gestion des risques, etc.) et analyse des autres causes profondes ou intermédiaires

L'Identification des facteurs ou défaillances liés au travail, à l'organisation, à l'homme et à l'équipement qui contribuent à chaque cause.

Par exemple :

<p><b>Facteurs liés au travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attention insuffisante accordée à la tâche,</li> <li>- Attention divisée ou distractions,</li> <li>- Procédures inadéquates,</li> <li>- Temps disponible pour accomplir la tâche.</li> </ul>	<p><b>Facteurs liés à l'organisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression du travail, longues heures de travail,</li> <li>- Disponibilité des ressources,</li> <li>- Qualité de la supervision,</li> <li>- Culture de la sécurité.</li> </ul>
<p><b>Facteurs liés à l'équipement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de l'équipement nécessaire en condition de travail,</li> <li>- Instructions et commandes claires et simples commandes</li> </ul>	<p><b>Facteurs humains</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité physique pour la tâche</li> <li>- Compétence (connaissances, aptitudes, expérience),</li> <li>- Fatigue, stress, moral, alcool, drogues</li> <li>- Peu ou pas de connaissance du code de la route et de bonne conduite</li> </ul>

L'examen des systèmes et procédures de gestion appropriés (y compris les procédures de réponse aux incidents), en identifiant tout élément manquant, déficient ou non appliqué qui pourrait avoir contribué à une cause.

### ***Activité 3. Identifier les actions correctives***

En tenant compte de l'exhaustivité des systèmes, procédures et processus de gestion pertinents processus, identifier les actions correctives pour traiter les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de l'incident.

## **IV. CALENDRIER D'EXECUTION ET LIVRABLE**

### **Livrable**

Un rapport décrivant l'incident et les causes immédiates, sous-jacentes et profondes de l'incident, ainsi que les mesures correctives recommandées pour éviter que l'incident ne se reproduise.

Le rapport doit être un compte-rendu concis et précis de l'incident et doit être accompagné de photographies, de cartes et de dessins, si

nécessaire. Une annexe séparée des preuves et des informations d'information sera fournie.

## **Calendrier**

Un projet de rapport sera fourni dans les quinze [15] jours suivant l'attribution du contrat. Le projet de rapport sera mis à jour et clarifié pour tenir compte des commentaires formulés à la suite de l'examen du projet de rapport.

La mise à jour devant être achevée dans les 2 jours suivant la réception des commentaires.

Après réception du rapport final, le consultant répondra à toute question concernant l'incident qui pourrait survenir pendant la mise en œuvre de la réponse.

## **Supervision de l'étude**

La mission sera supervisée par le Chargé des Opération du STEP II et sera appuyé par l'équipe de Sauvegardes de la CG STEP et plus particulièrement les Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Sociales. Le Consultant travaillera étroitement avec les Chargés de Sauvegardes Environnementales et Sociales au niveau Provincial.

## **Confidentialité**

Tous les documents fournis au consultant pour l'exécution de cette tâche doivent être considérés comme confidentiels et en dehors de ce qui est nécessaire pour remplir les tâches requises dans ce cahier des charges, l'incident ne doit pas être discuté, ou les informations communiquées à toute autre organisation ou individu.

## **V. Profil du consultant**

La sélection du consultant sera basée sur l'évaluation des propositions soumises dans le cadre de l'appel d'offre. La mission sera confiée à un consultant individuel, ayant une expertise environnementale dans la mise en œuvre :

- Le/la Consultant(e) devra avoir une expérience avérée en conduite des études similaires, y compris une expertise dans l'élaboration de document techniques ainsi que des orientations

programmatiques relatives aux groupes vulnérables et/ou minoritaires ;

- Au minimum titulaire d'un Diplôme Supérieur Bac+5 en sciences environnementales ou sociales, sciences juridiques, économie, statistique, anthropologie ou dans des domaines similaires avec 5 ans d'expériences au minimum dans la conduite des enquêtes similaires et/ou audits environnemental et social des projets ;
- Avoir une bonne connaissance sur les questions de l'Hygiène Santé et Sécurité des travailleurs et de la communauté riveraine aux chantiers ;
- Avoir une connaissance du travail et des conditions de travail
- Avoir une bonne connaissance du Code de la route en RDC
- Avoir une bonne expression orale et écrite en français et dans l'une des langues nationales de la RDC ;
- Capacités prouvées en conception d'outils de collecte et de traitement des données.